



Département de l'Eure

SÉANCE 7 DU 12/11/2025– DB04

Arrondissement des ANDELYS

Canton de LOUVIERS - NORD

MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 novembre 2025

Date d'affichage : le 7 novembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE 12 NOVEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

POUVOIRS DE:

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

PANIER DES ANCIENS 2025

Madame la Maire cède la parole à Mme BERICHI, deuxième adjointe, qui explique que lors de la dernière réunion avec l'Union des Commerçants et Artisans (UCA), il a été demandé de faire deux bons de dix euros : un premier tourné vers le bien-être et un second vers l'alimentaire.

Compétent pour traiter les dossiers relatifs à l'action sociale, afin de maintenir et renforcer le lien social et la convivialité avec les anciens, le conseil municipal, en accord avec l'UCA, propose d'offrir un « panier de Noël » aux habitant.es qui ont eu ou auront 75 ans en 2025.

- La population bénéficiaire est estimée à 110 personnes ;
- La valeur du panier serait donc de 20 € TTC ;
- Le montant de l'opération serait de 2 500 € TTC maximum ; ce montant est prévu au budget ; à noter, cette opération a coûté 1470.00€ en 2024
- La distribution du panier sera faite en mains propres.

M LOEB, ayant plus de 75 ans, signale qu'il ne participera pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité avec xx voix POUR de VALIDER cette opération.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray.



La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
 - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Transmis en préfecture le :

BROUILLON